

Guyane française

Patrick Kulesza
Rachel Merlet
Christophe Pierre



La Guyane est un département et une région d'outre mer français situé en Amérique du Sud. Elle est bordée à l'Ouest par le Suriname, au Sud et à l'Est par le Brésil. Elle est peuplée de 259 865 habitants (INSEE, 2015). L'intérieur du pays (90% du territoire) est couvert de forêts équatoriales denses et n'est accessible qu'en avion ou en pirogue par le fleuve Maroni à l'Ouest et le fleuve Oyapock au Sud-Est.

Les peuples autochtones représentent 5% de la population, soit environ 10 000 personnes. Les Pahikweneh, les Lokono et Téléuyu (dit Kali'na) vivent sur le littoral entre Saint Laurent du Maroni et Saint Georges de l'Oyapock. Les Wayampi et Teko vivent sur le haut Oyapock, et les Wayana, quelques Teko et Apalaï sur le haut Maroni.

La pratique des us et coutumes relatives à la pêche, la chasse, la cueillette et l'agriculture sur brûlis est devenue de plus en plus difficile à cause des nombreuses réglementations et activités d'extractions minières.

La France a ratifié la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones de 2007 mais pas la Convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Elle ne reconnaît que des Zones de Droits d'Usage Collectifs (ZDUC), des concessions et cessions. Ces zones couvrent 8 % de la superficie de la Guyane et n'instaurent qu'un simple droit d'usufruit sur les terres.

Évènements en 2018

Le Président du Grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenges, Sylvio Van Der Pilj, a rappelé au Congrès des élus¹ à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) le 27 novembre 2018 : « [...] *Ce changement devra se faire avec nous, et que nous soyons bien sûr écoutés quelque soit le sujet qui nous concerne [...] [...] Toujours se mémorer, rappeler que l'histoire de la Guyane est avant tout amérindienne* »². A l'image de 2017, le monde autochtone en Guyane reste mobilisé en particulier sur le projet minier « Montagne d'or », la question du foncier et de l'élaboration du projet d'évolution statutaire. Cette mobilisation est très significative de cette lutte pour la reconnaissance de droits inhérents aux peuples autochtones.

Projet d'exploitation aurifère « Montagne d'Or »

L'activité aurifère en Guyane est depuis longtemps l'affaire de structures semi artisanales se cantonnant à une exploitation alluvionnaire secondaire. Toutefois, avec le projet de mine industrielle à ciel ouvert, c'est l'activité et la filière minière que la Compagnie « Montagne d'Or» (CMO) souhaite développer à travers une démarche qu'elle déclare « responsable ». Situé à 125 kilomètres au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, près de la Réserve biologique de Lucifer Dékou, l'objectif vise l'extraction d'environ 6,7 tonnes d'or par an, sur douze années soit 85 tonnes. Cependant le projet, Montagne d'Or questionne et suscite de nombreuses contestations de la part d'une frange de la population qui dénonce le projet.

Le 5 mars 2018, le dossier préparé par la CMO permet l'ouverture du Débat public entre mars et juillet ; la Commission nationale de débat public (CNDP) décide de la réalisation d'expertises complémentaires sur la cyanurisation et l'hydrogéologie. Le Bilan du CNDP³, mentionne que 1 500 personnes ont assistés aux réunions ou ateliers

¹ Le Congrès des élus s'est déroulé le 27 novembre à la Collectivité Territoriale de Guyane. Les élus devaient choisir entre deux projets pour la Guyane proposé par la CTG et le Front guyanais ou « Front pour le changement statutaire ». Une résolution en 4 points a été adoptée : approbation des travaux des Etats Généraux, la création d'une Commission ad hoc pour la rédaction du projet Guyane ; la saisine du gouvernement pour une consultation populaire en vue d'une évolution statutaire ; la saisine du 1^{er} ministre pour le renforcement des compétences de la CTG.

² Cf Guyane 1^{ère}, <https://www.youtube.com/watch?v=vXEYij2lFH0>

³ Lettre du GITPA : [En ligne]

<http://gitpa.org/Qui%20sommes%20nous%20GITPA%20100/ACTUlettreGuyaneMontagne%20d'Or.htm>

thématiques, plus de 5 900 visites ont été comptabilisées sur la plateforme participative donnant lieu à 232 avis, 211 questions, et 39 contributions.

« La mobilisation a reflété les fractures de la société guyanaise, fractures cristallisées par un projet débattu depuis plus de 18 mois. Certains élus et les milieux économiques favorables au projet ont peu participé au débat, en refusant le principe ou conduisant des discussions parallèles dans d'autres enceintes. La partie de la population sensible aux retombées économiques potentielles s'est peu exprimée. Les représentants des populations amérindiennes, associatifs ou chefs coutumiers, ont exprimé leur opposition à ce projet. Les autorités coutumières ont « signalé leur proposition ferme et immuable » notamment le 9 août lors de la journée internationale des peuples autochtones, à Saint Rose de Lima et le 31 août à l'Assemblée plénière du Grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenge ⁴.

Tandis que les populations bushinenge⁵ ou hmong⁶ ont été moins présentes, malgré la traduction des documents (...) « *Les opinions exprimées pendant ce débat public étaient généralement hostiles au projet. Il est possible que les partisans aient renoncé à s'exprimer* » (...) « *Plusieurs questions techniques interrogent fortement la faisabilité du projet* » (...) « *La question des impacts environnementaux n'a pu être correctement éclairée faute d'étude d'impact* » (...) « *Ce débat public fut traversé par les clivages profonds de la société guyanaise, plus particulièrement entre les populations dites « autochtones » et les dirigeants économiques ou politiques* »⁷.

Le 5 mai, un manifeste de la communauté scientifique internationale contre le projet est adressé au Président de la République afin d'éviter un « véritable désastre environnemental et humain »⁸.

Le 14 juin, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNC DH)⁹, dans son Rapport sur l'effectivité des droits de l'homme dans les Outre-mer¹⁰

⁴ Communiqué « montagne d'or : des engagements dans le vent », [En ligne] <https://www.facebook.com/onag973/>, consulté le 15 janvier 2019.

⁵ Bushinenge vient de l'anglais Bush Negroes et/ou du hollandais Bos Negers, nom de langue nenge (e)-créole à base lexicale anglaise signifie « Nègres des bois ». Ce terme générique englobe toutes les populations issues du marronnage : esclaves ayant fui les plantations (Jolivet M.J., 2008, « Histoire du marronnage ou le difficile renoncement des Ndjuka », dans Histoire, identités et logiques ethniques coordonnée par Collomb G & Jolivet M-J, *le regard de l'ethnologue* n°18). Cet au Surinam (Guyane hollandaise) que le marronnage a connu son apogée – massif au Surinam, faible en Guyane française. Il commença dans la colonie hollandaise dès la seconde moitié du 17^{ème} siècle (Dupuy, F., 2002, « Des esclaves marrons aux Bushinenge : le marronnage et ses suites dans la région des Guyanes », *Cahiers d'histoire . Revue d'histoire critique* n°89).

⁶ Les Hmong, sont des réfugiés politiques (fuyaient le régime communiste du Laos). Ils arrivent Guyane 1977. Ils représentent environ 2 % de la population guyanaise, soit environ 5000 personnes (chiffre approximatif)

⁷ Lettre du GITPA, op. cit.

⁸ 31 mai 2018 : Manifeste de la communauté scientifique internationale contre le méga-projet minier "Montagne d'or" en Guyane https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScqiCTLztkW7wY1zNZ_XRqq6KxD95xfEkTgX4zqN7wKar8khg/viewform

⁹ La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNC DH), fondée en 1947 à l'initiative de René Cassin, est l'Institut national de protection et de promotion des droits de l'homme, accréditée

présente les arguments en faveur et défaveur du projet et recommande la mise en place d'un moratoire sur le projet et le lancement d'une étude d'impact environnemental, social et droits humains indépendante, à même de faire ressortir l'ensemble des risques identifiés.

Le 26 juin : La Jeunesse autochtone, invitée à Paris par le député européen Yannick Jadot, participe à plusieurs manifestations contre le projet.

Le 18 septembre : François de Rugy, nommé le 4 septembre, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, déclare : « *Rien que le débat public a montré que ce projet ne pouvait pas être mené tel qu'il avait été envisagé. Donc il faudra le reprendre, d'une façon ou d'une autre. Je vais y travailler de façon précise. Ma conviction est déjà qu'on ne peut pas le faire tel quel. C'est clair et net* ».

Le 16 novembre, la Compagnie Montagne d'or (CMO) présente des aménagements de grande ampleur pour répondre aux inquiétudes relevées lors du débat public, concernant l'utilisation du cyanure, la production de l'énergie sur place, la création d'un Fonds de développement et de diversification de l'économie guyanaise.

Le 18 novembre : David Riché président des maires de Guyane se prononce pour un référendum à l'échelle de la Guyane sur le projet de la Montagne d'Or.

Fin décembre 2018, l'Organisation des Nations Amérindiennes de Guyane (ONAG) dépose une requête concernant le projet de Montagne d'or auprès du Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD). La France fait partie depuis 28 juillet 1971 de cette instance des Nations Unies chargée de veiller au respect de la Convention pour l'Élimination de toute forme de Discrimination Raciale. L'ONAG souligne dans sa requête : « *Montagne d'or est un site minier situé sur des terres ancestrales, à proximité de vestiges précolombiens sacrés avec risque de pollution de lieux de chasse et de pêche. (...) Le débat public et la visite expresse de la Commission interministérielle sur l'activité aurifère en octobre 2018 ne correspondent en rien à un processus de consultation* » et rappelle l'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones¹¹.

Le 14 décembre, le CERD adresse une lettre à l'État français, lui demandant de fournir des informations sur un certain nombre de points : la localisation du projet minier sur le territoire des peuples autochtones kalina et wayana ; le manque de consultation...¹²

de statut A auprès des Nations unies. En droit français, elle est une autorité administrative indépendante, dotée d'une mission de conseil auprès des décideurs publics en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire, et d'une mission de contrôle des engagements internationaux de la France en ces matières.

¹⁰ Voir le rapport CNCDH:

https://www.cncdh.fr/fr/publications/?f%5B0%5D=im_field_type_de_document%3A147

¹¹ Voir la lettre REFERENCE CERD/EWUAP/France2018), <https://www.facebook.com/onag973/>, consulté le 14 janvier 2019

¹² Communiqué de l'ONAG du 11/01/2019, En ligne sur la page Facebook de l'ONAG, consulté le 14 janvier 2019

Le grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenge

Le 11 février 2018 s'est tenue l'élection du Grand conseil coutumier en présence des chefs et des associations amérindiennes et bushinenge. Comme la loi n°2017-256, Égalité Réelle Outre Mer (EROM), du 28 février 2017 le stipule, le Grand Conseil a pour objet « *d'assurer la représentation des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane française et de défendre leurs intérêts juridiques, économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux* » (Article L7124-11)¹³ Cette nouvelle institution vient remplacer l'ancien Conseil Consultatif des Populations Amérindiennes et Bushinenge (CCPAB)¹⁴.

Le Décret n°2018-273 du 13 avril 2018 relatif au Grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenge tire les conséquences de l'article 78 de la loi n°2017 256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'Égalité Outre Mer en actualisant les règles de fonctionnement du Grand conseil ¹⁵.

Le 12 Juin, ce dernier a élu son Bureau pour 6 ans. Deux de ses membres font partie de la commission ad hoc désignée le 10 décembre lors de l'Assemblée plénière de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG). Cette commission est composée de 33 membres chargés d'élaborer le projet pour la Guyane.

Journée d'action pour l'enseignement des langues maternelles à l'école

Le 22 septembre 2018, une pétition au recteur de l'Académie de Guyane sur les langues maternelles a été lancée dans le cadre d'une « Journée d'action pour les Langues de Guyane »¹⁶.

La pétition déclare que : « *Sur le papier, tout le monde semble aujourd'hui d'accord : l'enseignement des langues maternelles à l'école est un facteur de réussite pour les élèves. Les linguistes l'ont écrit depuis longtemps, le ministère l'a acté, le projet académique l'affirme clairement : la formation d'enseignants locuteurs des langues de Guyane est une priorité, avec en perspective l'ouverture de filières et d'écoles bilingues, à parité horaire entre le français et la langue maternelle, le long des fleuves Maroni et Oyapock en particulier.*

Pourtant, les Intervenants en langue maternelle (ILM) qui exercent dans le primaire depuis des années, voire parfois des décennies, ne sont toujours pas considérés à leur juste place. Ils et elles enseignent les langues amérindiennes (kali'na, wayana, teko, wayãpi, parikwaki), businengue (nenge(e) tongo, saamaka tongo), hmong ou portugais, ils et elles ont participé comme leurs collègues professeurs de créole à la création des méthodes d'apprentissage, d'outils didactiques, de dictionnaires, ils et elles favorisent, au sein des équipes pédagogiques, l'entrée de milliers d'enfants dans les apprentissages chaque année...

¹³ Voir Code général des collectivités territoriales Article L 7124 sur Légifrance : <http://Legifrance.gouv.fr>, consulté le 15 /05/2017.

¹⁴ Le CCPAB fut créé par la loi n°2007-24 du 21 février 2007 à la suite d'un amendement du sénateur de Guyane, Georges Othily.

¹⁵ Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr>, consulté le 21/01/2019

¹⁶ Journée d'action pour les Langues de Guyane, Pétition adressée à Monsieur le Recteur de l'Académie de Guyane, [En ligne] <https://www.change.org/p/monsieur-le-recteur-guyane-pour-l-enseignement-des-langues-maternelles-%C3%A0-l-%C3%A9cole>

On leur a promis un parcours de formation afin d'accéder aux concours (CRPE) et à la titularisation. Pourtant, en cette rentrée, aucune visibilité de la part du Rectorat. Pas de budget débloqué, pas d'information, et même pas de réponse à leur courrier adressé au Recteur il y a déjà deux mois. En attendant, ils et elles continuent de travailler dans des conditions précaires, sans statut clairement défini, souvent sans matériel, et même parfois sans salle de classe attitrée...

De plus, le poste d'Inspecteur en Langues de Guyane qui aurait du être créé l'année dernière n'est toujours pas là. Le même bricolage qui dure depuis des années risque de décourager les collègues les plus motivés et dévoués, au moment où leur travail est proche de porter ses fruits. Une nouvelle génération d'enseignants plurilingues, expérimentés, formés et désireux de travailler dans leur commune est en effet en train d'émerger, alors que justement on manque de professeurs dans de nombreuses classes.

C'est pourquoi nous demandons au Recteur et au Ministre une réponse dans les meilleurs délais, afin de débloquer les moyens promis pour la formation des ILM et pour l'Inspection en Langues de Guyane.

Au moment où les conditions de travail et de formation des enseignants et des personnels administratifs se dégradent dangereusement, au moment où la hiérarchie nous culpabilise alors que la gouvernance fait gravement défaut, au moment où l'enseignement du créole guyanais devrait être consolidé, nous déclarons que la situation des ILM et des professeurs des écoles locuteurs bilingues nous concerne tous et toutes ! ».

Le saturnisme : un enfant sur 5 contaminé par le plomb ¹⁷

Pour la première fois, une étude a mesuré l'imprégnation par le plomb des enfants sur toute la Guyane. Cette étude a été menée de 2015 à 2017 par Santé Publique France. Elle montre que sur les 590 enfants de 1 à 6 ans inclus dans l'étude, 100 sont au dessus du seuil de 50 micro grammes par litre de sang – le seuil de déclaration obligatoire (DO) de saturnisme est fixé à 50µg/L depuis juin 2015. L'étude conclue, après extrapolation de cet échantillon, qu'en Guyane, 20 % des enfants relèvent du saturnisme, soit une présence excessive de plomb dans le sang. Elle constate qu'il y a une imprégnation importante de la population infantile ; des habitants de Trois-Sauts (Camopi), une imprégnation du manioc et ses dérivés et une exposition simultanée au plomb et au méthyl mercure des populations du Haut-Maroni et Haut-Oyapock¹⁸. L'étude rappelle que les sources de surexposition sont multiples : peinture au plomb (métropole), ustensiles de cuisine et récipients alimentaires en céramique artisanale, eau distribuée par des canalisations en plomb, etc., et que les effets sur la santé sont neurologiques, hématologiques et rénaux. Chez l'enfant, les effets toxiques apparaissent dès les faibles niveaux d'imprégnation ; signes cliniques tardifs et non spécifiques.

Pour conclure, l'année 2018 se termine en demi-teinte pour les peuples autochtones de Guyane. Les populations de l'intérieur doivent une nouvelle fois faire face à une vague de suicides et de tentatives de suicide ; mais le combat pour les droits continue et pour

¹⁷ Audrey Andrieu, Agnès Verrier, Abdessattar Saoudi, Abdelkrim Zeghnoun, Alain Le tertre, Vanessa Ardill, 18 JANVIER 2018, Etude Guyapom imprégnation par le plomb des enfants de 1 à 6 ans en Guyane, CIRE GUYANE (ARS, Santé Publique France), [En ligne] e:///C:/Users/aderm/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Download/2-ANDRIEU%20-%20HO%20A%20CHUCK%20(1).pdf, consulté le 30/01/2019

¹⁸ Les populations du Haut Maroni et du Haut Oyapock sont essentiellement autochtones (Wayana, Teko, Apalai, Wayampi)

la première fois de son histoire la France doit s'expliquer devant la communauté internationale sur le non respect de la convention pour L'Elimination de toute forme de Discrimination Raciale.et la déclaration des droits des peuples autochtones.

MERLET Rachel, docteur en anthropologie/sociologie, membre du réseau des experts du GITPA. Elle travaille depuis des années sur les problématiques autochtones dans les Amériques, notamment en Guyane française. Ses principaux sujets de recherche portent sur cultures, sociétés et santé, inter-culturalité, médiation, comportements suicidaires, recherche action, gouvernance, peuples autochtones.

KULESZA Patrick, directeur exécutif du GITPA. Groupe international de travail pour les peuples autochtones (www.gitpa.org)

PIERRE Christophe, Président du Réseau Jeunesse Autochtone (JAG). Vice-président du grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenge.

Source IWGIA Mondes autochtones 2019